

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, le **lundi 2 mars 2020 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture et Paul-Émile Guilbault**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

Les conseillers Bernard Jeansonne et Jean-Pierre Naud sont absents.
La secrétaire-trésorière Manon Fortin est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - .1 du procès-verbal du 3 février 2020;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - .1 Adoption du cadre de référence du Budget participatif 2020-2021;
 - .2 Demande de don - Fondation québécoise du cancer;
- 6 Administration financière**
 - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - .2 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité;
 - .3 Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes;
- 7 Sécurité publique**
 - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 - .2 Budget annuel alloué à l'Association des pompiers volontaires lors des interventions;
 - .3 Appel d'offres pour l'achat d'un camion destiné aux premiers répondants;
- 8 Transport, voirie**
 - .1 Contrat pour le balayage mécanique des routes asphaltées pour le printemps 2020;
 - .2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 20-474 - Acquisition et réfection du chemin Clark;
 - .3 Appel d'offres pour des travaux de voirie, pavage, drainage et glissières sur un tronçon du chemin North;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
 - .1 Demande de dérogation mineure n° 2020-02 – 47 chemin Lyman;
 - .2 Demande de dérogation mineure n° 2020-03 – 8 chemin des Diligences;
 - .3 Nomination d'un membre du comité consultatif en urbanisme;
 - .4 Nomination d'un membre du comité consultatif en environnement;
 - .5 Mandat à la Société de sauvetage du Québec pour une étude sur l'accès à la baignade aux lacs Orford et Memphrémagog;
- 10 Loisirs et culture**
 - .1 Remerciements pour la fête Plaisirs d'hiver;
 - .2 Autorisation d'une réception pour les bénévoles;
 - .3 Soumission – Aménagement de divers modules sur le parcours des droits de l'enfant;
 - .4 Soumission – Aménagement d'un accès universel au parcours des droits de l'enfant;
 - .5 Demande de subvention pour l'accès universel au parcours des droits de l'enfant;
 - .6 Demande d'autorisation de passage le 21 août 2020 - Fondation de la Fontaine;
 - .7 Embauche d'un agent de développement - vie communautaire;
- 11 Hygiène du milieu**
- 12 Santé et bien-être**
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16 Affaires nouvelles**
- 17 Levée de l'assemblée**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (2020-03-46)

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2. **ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2020** (47)

2020-03-47

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 février 2020, au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 février 2020 soit adopté et approuvé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5.1 **ADOPTION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DU BUDGET PARTICIPATIF 2020-2021** (48)

2020-03-48

ATTENDU la volonté du conseil de renouveler le programme du Budget participatif en 2020;

ATTENDU QUE ce programme s'inscrit dans les objectifs de la planification stratégique 2020-2030 visant à favoriser la participation citoyenne;

ATTENDU QUE ce processus démocratique permet aux citoyens de décider de la façon dont une partie du budget public est dépensé;

ATTENDU QUE les citoyens seront invités à proposer des projets structurants pouvant bénéficier à l'ensemble de la collectivité et à voter pour les projets qui leur tiennent à cœur;

ATTENDU QUE le ou les projets gagnants seront réalisés par la municipalité en 2021;

ATTENDU QUE le conseil a établi le cadre de référence énonçant les lignes directrices du programme de budget participatif 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU :

1. d'approuver le renouvellement du programme du budget participatif en 2020-2021 au montant de 25 000 \$;
2. d'entériner la composition du comité de pilotage tel que décrite au cadre de référence;
3. d'adopter le cadre de référence du programme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

5.2 DEMANDE DE DON - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER (49)

ATTENDU QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Fondation du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

2020-03-49

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019 et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

ATTENDU QUE la Fondation québécoise du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL :

1. octroie un don de 350 \$ à la Fondation québécoise du cancer;
2. encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Fondation québécoise du cancer.

ADOPTÉE

6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (50)

2020-03-50

Comptes payés entre le 3 février et le 2 mars

Salaires au net du 2020-02-05 (pompiers janvier compris)	13 082,28
Salaires au net du 2020-02-12	7 616,43
Salaires au net du 2020-02-18	6 011,60
Salaires au net du 2020-02-25	7 646,40
Ministre du Revenu (février)	13 685,43
Receveur général (février)	5 397,90
Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence, caserne, programmation)	1 080,45
Bell Mobilité	213,63
Hydro-Québec (hôtel de ville, casernes, éclairage public)	1 304,14
Xerox (contrat de location et copies janvier)	1 685,26
Fonds d'information (avis de mutations janvier)	60,00
La Capitale (assurance groupe)	2 612,43
PitneyWorks (timbres)	2 312,50
Petite caisse (équipement incendie, épicerie réunions, matériel regroupement d'artistes)	303,95
Lucie Hébert (animation – présentation planification stratégique)	1 251,39
CIBC Visa (équipement bureau, incendie, outils, patinoire)	2 959,63
Le Rucher Boltonnois (don 2020)	3 375,00
Lynn Ray (formation sécurité et gardiennage)	35,00
MRC de Memphrémagog (billets Gala des bons coups)	60,00
Orford Musique (don)	100,00
Roland Michon, chef traiteur (réception funérailles M. Nicolet)	2 040,24

APELOR (fonds vert)	843,33
Comité des loisirs (fonds petite caisse)	1 000,00
Remboursements bibliothèque et sports	1 245,00
Personnel (déboursés divers)	554,21
Personnel (indemnités de déplacement)	2 385,09

Total payé au 2 mars 2020 **78 861,29 \$**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Câble-Axion Digitel inc. (internet hôtel de ville)	68,93
Purolator (livraison)	20,39
Cain Lamarre (frais juridiques)	1 017,11
FarWeb IT (frais mensuels et services techniques)	201,21
GNR Corbus (appel de service système de chauffage)	331,12
Chauffage MB Estrie (contrat d'entretien système de chauffage)	478,19
Produits Sany (nettoyants, etc.)	180,00
Formules Municipales (papier résolution, cartons permis)	428,87
MRC Memphrémagog (équilibrage rôle/maintien d'inventaire)	108 734,00
CRM (formules de sécurité, cartes de visite, dépliants)	994,53
GDE Xerox (copies)	24,92
Medial Services-Conseils-SST (gestion dossiers CSST)	1 081,76
Municipal World (magazine municipal)	68,20
JC Morin (remplacement lumière extérieure)	494,34

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Régie de Police de Memphrémagog (entente 2020)	55 340,16
SAAQ (immatriculation camions)	3 762,85
Formation Savie (premiers répondants)	1 465,93
Centre 24-Juin (formation pompiers)	2 184,00
AGC Serrurier (réparation porte)	213,79
Ressorts Charland (Sher) inc. (réparation camion)	121,87
Napa Magog (entretien camions)	109,53
Aréo-Feu (équipement)	1 116,99
MedImage (mousquetons)	41,48
Pierre Chouinard et Fils (diesel et essence)	949,35
Distributions Michel Fillion (habits)	971,82
Quai Expert (bouées Baie Greene 2019)	824,05

TRANSPORT

Focus (installation et location de GPS, frais mensuel GPS)	245,82
Germain Lapalme & Fils inc. (travaux 2020)	1 308,42
Groupe Signalisation Estrie (plaque de rue)	79,33
Motos Sports RE (réparation génératrice)	325,01
Entreprises ALJER inc. (travaux d'urgence)	5 518,23

HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe Environex (analyses d'eau)	96,58
Réseau Environnement (cotisation)	321,93
RAPPEL (rapport diagnostic Baie Greene 2019)	2 612,81

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Association québécoise d'urbanisme (adhésion annuelle)	165,56
---	--------

LOISIRS ET CULTURE

Alain Viscogliosi (butte de neige Plaisirs d'hiver)	201,21
Sans Cravate (corrections illustration Parcours droits de l'enfant)	202,36
CatSports (équipement Plaisirs d'hiver)	707,27
Conseil Sport Loisirs Estrie (formation 2019)	15,00

FINANCEMENT

AFFECTATIONS

CONTRATS

R.I.G.M.R.B.S. (enfouissement)	5 881,13
Exc. Stanley Mierzwinski (contrat déneigement)	35 134,45
Philip Stone (contrat de déneigement)	3 496,58
Paysagement L'Unick (contrat déneigement)	743,51
MTG enr (contrat de déneigement)	1 136,34

Benoit Lefebvre (contrat de déneigement)	479,06
André Lauriault (contrat de patinoire)	1 638,00
Sani-Estrie inc. (collecte de matières résiduelles)	19 720,06
Lee Fancy (conciergerie)	946,57
Blanche Paquette (premier vers. mandat Parcours droits enfant)	10 000,00

Total à payer au 2 mars 2020 272 200,62 \$

2020-03-50

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **78 861,29 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 2 mars 2020 au montant de **272 200,62 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

6.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des personnes endettées selon l'âge des comptes au 31 décembre 2019.

6.3 VENTE D'IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DE TAXES (51)

ATTENDU QUE la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes est fixée au jeudi 11 juin 2020;

2020-03-51

ATTENDU QUE la liste de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes doit être déposée tel que le prévoient les dispositions de l'article 1022 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE le conseil doit accepter le contenu de ladite liste.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil autorise M^{me} Lisette Maillé, mairesse, ou M^{me} Manon Fortin, directrice générale, à enchérir sur ces propriétés lors de la vente pour taxes;
3. le conseil accepte la vente de chacun des immeubles énumérés ci-après à défaut de paiement de taxes :

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Bernier André 0113-36-7514	5 384 915	2017	317,73
		2018	298,69
		2019	345,52
	Total partiel		961,94
	Intérêts au 11 juin 2020		288,58
	Total		1 250,52

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Durocher-Milani Carl François 0004-05-3022	5 385 864	2018	13 891,38
		2019	3 693,86
	Total partiel		17 585,24
	Intérêts au 11 juin 2020		5 199,45
	Total		22 784,69

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Rosa Mariette 0113-27-0827	5 384 888	2017	16,27
		2018	16,57
		2019	17,17
	Total partiel		50,01
	Intérêts au 11 juin 2020		16,39
	Total		66,40

7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

* * *

7.2 BUDGET ANNUEL ALLOUÉ À L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES LORS DES INTERVENTIONS (52)

2020-03-52

ATTENDU QUE l'Association des pompiers volontaires d'Austin a déposé un rapport des menues dépenses encourues lors des interventions durant l'année 2019.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. un budget n'excédant pas 3 500 \$ soit alloué à l'Association des pompiers volontaires afin de défrayer les menues dépenses associées à la tenue des sessions de cours de formation pour les pompiers volontaires ou à celles engagées lors des sinistres sur lesquels ils ont été appelés à intervenir;
2. ce budget soit confié à l'administration de l'Association des pompiers volontaires de la municipalité d'Austin.

ADOPTÉE

7.3 APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION DESTINÉ AUX PREMIERS RÉPONDANTS (53)

2020-03-53

ATTENDU QUE le véhicule que les premiers répondants utilisent actuellement est le camion-cube qui a été conçu pour les interventions en cas d'incendie;

ATTENDU QUE plus de 50 % des appels d'urgence concernent les premiers répondants et qu'il devient plus approprié d'acquiescer un camion adapté à ce besoin;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

2020-03-53

ET RÉSOLU :

1. de mandater le personnel administratif pour l'élaboration du document d'appel d'offres selon les spécifications techniques présentées au conseil;
2. de procéder à l'appel d'offres pour l'achat d'un camion selon les documents acceptés par le conseil;
3. que les soumissions soient reçues au bureau de la secrétaire-trésorière jusqu'au 24 avril 2020 à 11 h pour être ouvertes publiquement au même endroit, date et heure et qu'une décision sera rendue par la suite;
4. que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE

**8.1 CONTRAT POUR LE BALAYAGE MÉCANIQUE DES ROUTES ASPHALTÉES
POUR LE PRINTEMPS 2020 (54)**

2020-03-54

ATTENDU QUE Les entreprises Breton a soumis une proposition pour les travaux de balayage des surfaces asphaltées de la municipalité aux endroits énumérés ci-dessous et représentant l'équivalent de 15,56 kilomètres :

- | | |
|---|----------|
| • Chemin Bryant's Landing | 0,52 km |
| • Chemin North | 10,54 km |
| • Chemin Hopps | 2,30 km |
| • Chemin des Riverains | 0,30 km |
| • Chemin Millington | 1,90 km |
| • Quai Bryant | Surface |
| • Entrée du parc municipal | Surface |
| • Raccordements au chemin Nicholas-Austin, des chemins municipaux Patch, Channell Hill, Patterson, Taylor et Shuttleworth | |
| • Raccordement du chemin des Liserons au chemin Hopps | |
| • Stationnements de l'hôtel de ville et de la caserne des pompiers | |

ATTENDU QUE la proposition est au taux horaire de 135 \$;

ATTENDU QUE les articles 935 et 936 du *Code municipal* permettent au conseil municipal d'adjuger à l'entrepreneur de son choix tout contrat qui comporte une dépense de moins de 25 000 \$;

ATTENDU QUE Les entreprises Breton s'engage à fournir les équipements et la main-d'œuvre nécessaires à l'exécution des travaux de balayage dans les meilleurs délais, dès la fonte des neiges.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil confie les travaux de balayage susmentionnés à Les entreprises Breton au taux horaire de 135 \$, taxes en sus;

3. les travaux seront réalisés conformément aux dispositions de la proposition datée du 20 février 2020 sous la surveillance de l'inspecteur en voirie de la municipalité;
4. la municipalité informe Les entreprises Breton qu'elle n'est pas en mesure de garantir la fourniture d'eau par camion-citerne.

ADOPTÉE

8.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 20-474-ACQUISITION ET RÉFECTION DU CHEMIN CLARK

2020-03-55

AVIS DE MOTION (55)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par **V. Dingman**, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, le *règlement numéro 20-474* ayant pour objet de **décréter l'acquisition de gré à gré ou par expropriation du chemin Clark, de décréter des travaux de voirie sur ce chemin et d'autoriser un emprunt pour en acquitter le coût** sera présenté pour adoption.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies seront remises aux membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante de celui-ci.

Donné à Austin, ce 2 mars 2020.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 20-474
()

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-474
DÉCRÉTANT L'ACQUISITION
DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION
DU CHEMIN CLARK,
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR
CE CHEMIN ET AUTORISANT UN EMPRUNT
POUR EN ACQUITTER LE COÛT**

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin désire acquérir une partie du chemin Clark;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition est évalué à **817,42 \$**;

ATTENDU QUE les frais de réfection sont évalués à **91 927,06 \$**;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas les fonds requis pour les fins susmentionnées;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance régulière du conseil du 2 mars 2020;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR _____, APPUYÉ PAR _____
ET RÉSOLU QUE LE RÈGLEMENT SUIVANT PORTANT LE NUMÉRO 20-474
SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 ACQUISITION D'IMMEUBLES

Le conseil de la municipalité d'Austin est autorisé à acquérir, pour les fins du présent règlement, de gré à gré ou par voie d'expropriation, les lots numéros 5 384 758 et 5 384 761 formant l'assiette du chemin Clark.

Le coût de cette acquisition est évalué à 817,42 \$, tel que montré à l'estimation préparée par M^{me} Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière, en date du 20 février 2020, laquelle estimation est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme Annexe « A ».

ARTICLE 3 TRAVAUX DE RÉFECTION

Le conseil décrète également l'exécution de travaux de voirie sur le chemin Clark, comprenant le creusage de fossés, le remplacement de ponceaux et la réfection du chemin, pour un montant de 87 560 \$, auquel s'ajoute les taxes nettes pour un total de 91 927,06 \$, tel qu'il appert de l'estimation des travaux effectuée par M. Alan Harrer, ingénieur chez Avizo Experts-Conseil, en date du 27 juin 2019 et portant le numéro de dossier GMDU-18-1440, laquelle estimation est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme Annexe « B ».

ARTICLE 4 DÉPENSES AUTORISÉES

Aux fins du présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas 92 744,48 \$, frais contingents tels que honoraires professionnels et taxes nettes compris, tel que plus amplement détaillé aux annexes « A » et « B » et pour se procurer cette somme, le conseil décrète un emprunt pour une période de 15 ans.

ARTICLE 5 SECTEUR DU CHEMIN CLARK

Pour les fins du présent règlement, il est créé un « secteur du chemin Clark », ce secteur étant identifié par un périmètre délimité par la couleur rouge sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante comme Annexe « C ».

ARTICLE 6 TAXE SPÉCIALE – SECTEUR DU CHEMIN CLARK

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété à l'article 4 ci-dessus, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation créé en vertu de l'article 5 ci-dessus et identifié comme étant le « secteur du chemin Clark », une taxe spéciale calculée sur la superficie des immeubles imposables déjà construits ou constructibles au sens de la réglementation d'urbanisme de la municipalité, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

LISSETTE MAILLÉ
Mairesse

MANON FORTIN
Directrice générale et secrétaire-trésorière

8.3 APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, DE DRAINAGE ET DE GLISSIÈRES SUR UN TRONÇON DU CHEMIN NORTH (56)

ATTENDU QUE le 24 février dernier, la municipalité a reçu confirmation de la subvention d'un montant de 1 515 107 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet « Redressement des infrastructures routières locales »;

ATTENDU QUE le montant des travaux est estimé à 2 308 975 \$ et donc, que le montant de la subvention représente plus de 50 % du montant total;

ATTENDU QUE les normes du programme de subvention exigent que les travaux soient effectués en 2020, que les plans et devis doivent être confectionnés sans délai et qu'Avizo experts-conseils a été mandaté conformément à la résolution 2018-07-147 pour compléter les plans et devis en vue du lancement de l'appel d'offres;

2020-03-56

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. l'avis soit publié dans le journal le *Refllet du Lac* et sur le site SEAO du MAMH;
2. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale à la date indiquée au devis, pour être ouvertes et lues publiquement aux mêmes lieux, date et heure et qu'une décision sera rendue lors d'une réunion subséquente;
3. la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ni à encourir aucun frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2020-02 – 47 CHEMIN LYMAN (57)

ATTENDU la demande de dérogation numéro 2020-02 pour permettre la subdivision d'un lot n'ayant pas de ligne avant alors que le règlement de lotissement exige qu'un lot ait une ligne avant bordant une emprise de rue;

2020-03-57

ATTENDU QUE les autres paramètres du lot proposé, notamment la superficie, sont conformes;

ATTENDU QUE le terrain dispose d'un accès à la voie publique par une servitude de passage enregistrée avant avril 1983;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure numéro 2020-02 soit et est acceptée tel que présentée au conseil.

ADOPTÉE

9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2020-03 – 8 CHEMIN DES DILIGENCES (58)

ATTENDU la demande de dérogation numéro 2020-03 pour permettre l'empiètement d'une portion d'une galerie et d'une cheminé en porte-à-faux sur la rive alors que le règlement de zonage de permet pas de construction ni d'empiètement en porte-à-faux dans la bande riveraine;

ATTENDU QUE le bâtiment a subi une inondation à la suite d'un embâcle en raison de sa proximité du cours d'eau et qu'il y a intérêt à l'éloigner du cours d'eau afin d'éviter que la chose ne se reproduise;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé en partie dans la bande riveraine du cours d'eau et bénéficie de droits acquis;

ATTENDU QUE le projet de transformation prévoit le retrait complet du bâtiment de la bande riveraine;

2020-03-58

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure numéro 2020-03 soit et est acceptée tel que présentée au conseil.

La dérogation est accordée à la condition que les demandeurs fassent des travaux de la renaturalisation de la bande riveraine, conformément aux dispositions du règlement de zonage en vigueur au moment de la demande de permis.

À défaut de procéder à la renaturalisation de la bande riveraine en concomitance avec les travaux faisant l'objet de la dérogation mineure, la présente sera nulle et sans effet.

ADOPTÉE

9.3 NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (59)

2020-03-59

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est constitué de deux membres du conseil et de quatre résidents de la municipalité en vertu du règlement municipal numéro 05-320;

ATTENDU QUE le conseil doit nommer par résolution les deux membres du conseil et les quatre résidents de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a actuellement une vacance au comité;

ATTENDU QU'en offrant sa disponibilité pour siéger au CCU, un citoyen manifeste son engagement social dans le cadre d'une mission d'intérêt public. Tout citoyen siégeant au CCU exerce ses responsabilités au meilleur de ses compétences et avec loyauté envers la municipalité. Il doit favoriser le respect envers les autres membres du comité et assurer la confidentialité des informations portées à sa connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

1. de nommer Patrice G. Crevier, membre du CCU pour une période de deux ans;
2. de remercier les autres citoyens qui ont présenté leur candidature et manifesté leur intérêt à siéger au CCU.

ADOPTÉE

9.4 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (60)

2020-03-60

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement (CCE) est constitué de deux membres du conseil et de cinq résidents de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil doit nommer par résolution les deux membres du conseil et les cinq résidents de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a actuellement une vacance au comité;

ATTENDU QUE quelques citoyens ont soumis leur candidature;

2020-03-60

ATTENDU QU'en offrant sa disponibilité pour siéger au CCE, un citoyen manifeste son engagement social dans le cadre d'une mission d'intérêt public. Tout citoyen siégeant au CCE exerce ses responsabilités au meilleur de ses compétences et avec loyauté envers la municipalité. Il doit favoriser le respect envers les autres membres du comité et assurer la confidentialité des informations portées à sa connaissance.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU :

1. de nommer André Clermont, membre du CCE, pour une période d'un an;
2. de remercier les autres citoyens qui ont présenté leur candidature et manifesté leur intérêt à siéger au CCE.

ADOPTÉE

9.5 MANDAT À LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE DU QUÉBEC POUR UNE ÉTUDE CONCERNANT L'ACCÈS POUR LA BAIGNADE AUX LACS ORFORD ET MEMPHRÉMAGOG (61)

2020-03-61

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin souhaite favoriser l'accès à la baignade sécuritaire aux lacs Orford et Memphrémagog;

ATTENDU QUE cette volonté est inscrite dans la planification stratégique 2020-2030 à l'axe II : Dynamiser notre communauté et notre milieu de vie, par l'accès sécuritaire aux lacs Orford et Memphrémagog pour les citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu à son budget 2020 de faire faire une étude concernant les possibilités d'accès pour la baignade;

ATTENDU QUE la Société de Sauvetage du Québec a déposé une offre de services pour l'évaluation de deux accès propices à la baignade, offre de services qui correspond à l'enveloppe budgétaire déjà établie et dont les membres du conseil ont pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU :

1. d'accepter l'offre de services de la Société de Sauvetage du Québec au montant forfaitaire de 8 200 \$, taxes et déplacements en sus, selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de services du 19 février 2020;
2. d'accepter un bloc de cinq heures supplémentaires au besoin, au taux horaire de 105 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.1 REMERCIEMENTS POUR LA FÊTE PLAISIRS D'HIVER (62)

ATTENDU QUE le comité des loisirs a organisé sa fête d'hiver le 15 février dernier;

2020-03-62

ATTENDU QUE les activités de plein air, largement axées sur les saines habitudes de vie, ont remporté un franc succès et ont été bien appréciées par tous les participants.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

de remercier sincèrement :

- les membres du comité des loisirs qui ont organisé des animations variées et ont offert gratuitement des boissons et gâteries;
- les parents et amis des membres du comité des loisirs qui ont apporté un soutien bénévole indispensable pour le déroulement des activités;
- les membres du personnel et les entrepreneurs de la municipalité;
- et les nombreux participants qui ont donné vie à l'événement;

ADOPTÉE

10.2 AUTORISATION D'UNE RÉCEPTION POUR LES BÉNÉVOLES (63)

2020-03-63

ATTENDU QUE le conseil organise une réception pour souligner sa reconnaissance aux bénévoles qui sont d'un apport indispensable à la vie communautaire d'Austin, ainsi qu'aux pompiers et premiers répondants volontaires qui contribuent à un milieu de vie plus sécuritaire.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise une dépense n'excédant pas 3 000 \$ pour tenir une réception pour les bénévoles, le vendredi 24 avril prochain à 17 h.

ADOPTÉE

10.3 SOUSSION - AMÉNAGEMENT DE DIVERS MODULES SUR LE PARCOURS DES DROITS DE L'ENFANT (64)

2020-03-64

ATTENDU QUE la conception du parcours des droits de l'enfant est maintenant terminée et que l'aménagement prévoit différents modules ainsi qu'un théâtre;

ATTENDU la soumission déposée par Eskair Aménagement le 21 février 2020 pour la fabrication, le transport, la manutention et l'installation de six modules de signalisation en cèdre rouge, un carré avec bordures et bancs, une maisonnette de style tipi, une table ronde, un théâtre et un théâtre de marionnettes;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

d'accepter la soumission d'Eskair Aménagement pour la fabrication et l'installation des modules, selon les éléments indiqués à la soumission, pour un total de 24 995,55 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

10.4 SOUSSION-AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS UNIVERSEL AU PARCOURS DES DROITS DE L'ENFANT (65)

2020-03-65

ATTENDU QUE la conception du parcours des droits de l'enfant est maintenant terminée et que l'aménagement prévoit un accès universel au centre du parcours;

ATTENDU la soumission déposée par Paysage Lambert le 21 février 2020 pour :

- l'aménagement d'un sentier d'accès universel;
- la création de deux aires au bout du sentier et relocalisation de remblais;
- l'aménagement d'un accès à la toilette universelle;
- l'excavation d'un fossé, le drainage et la pose d'un ponceau;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU :

d'accepter la soumission de Paysage Lambert pour l'aménagement d'un sentier d'accès universel selon les éléments indiqués à la soumission, au coût total de 22 701,81 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

10.5 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER « BON DÉPART » DE CANADIAN TIRE (66)

2020-03-66

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin a dévoilé le projet du parcours des droits des enfants le 20 novembre 2019;

ATTENDU QUE ce parc est prévu à la planification stratégique 2020-2030 à l'axe II – Dynamiser notre communauté et notre milieu de vie;

ATTENDU QUE ce parc est consacré à la promotion de cinq des droits de l'enfant, soit

- le droit d'apprendre;
- le droit à la protection;
- le droit à la différence;
- le droit à l'expression et à l'écoute;
- le droit de jouer;

ATTENDU QUE la municipalité veut favoriser l'accès à un espace récréatif public afin de répondre aux besoins des jeunes ayant une limite fonctionnelle, à plus forte raison que l'un des cinq droits de l'enfant est le droit à la différence;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu un budget total de 105 000 \$ pour la réalisation de ce parc en 2020;

ATTENDU QUE le total des travaux reliés à l'aménagement pour rendre accessible l'espace récréatif s'élève à 66 979,35 \$;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les objectifs du cadre de référence du programme de subvention pour l'accessibilité « Bon Départ » de Canadian Tire;

ATTENDU QUE la participation financière de la municipalité s'élève à 19 479,35 \$, sans compter les frais d'administration et de publicité;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière au fonds pour l'accessibilité – Bon Départ, de Canadian Tire s'élève à 47 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil de la municipalité d'Austin autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 47 500 \$ au programme de soutien financier l'accessibilité – Bon Départ, de Canadian Tire, pour l'aménagement du stationnement et du sentier, assurant l'accessibilité universelle du parc Shappie Trough.

ADOPTÉE

10.6 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE LE 21 AOÛT 2020 - FONDATION DE LA FONTAINE (67)

2020-03-67

ATTENDU QUE la Fondation de La Fontaine demande l'autorisation de traverser le territoire de la municipalité le vendredi 21 août prochain pour la troisième édition de son grand tour cycliste;

ATTENDU QUE conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, l'organisme demande à la municipalité l'autorisation d'utiliser le chemin Nicholas-Austin et la Route 112 pour la circulation en vélo, le 21 août prochain entre 13 h 30 et 17 h;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande la Fondation de La Fontaine de passage le 21 août sur le chemin Nicholas-Austin et la Route 112 dans les limites de la municipalité, routes qui relèvent de la compétence du gouvernement du Québec (ministère des Transports) à la condition que les organisateurs de l'événement s'adressent à la Régie de police de Memphrémagog pour traiter des questions de sécurité du public et des participants et qu'ils aient obtenu les autorisations nécessaires du ministère des Transports;
2. le conseil demande d'assurer une signalisation adéquate de la déviation de la circulation, s'il y a lieu;
3. le conseil demande également à l'organisme de s'assurer que les participants adoptent de bons comportements environnementaux.

ADOPTÉE

10.7 EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT - VIE COMMUNAUTAIRE (68)

2020-03-68

ATTENDU QU'à la suite du départ de M^{me} Blanche Paquette en décembre dernier, la municipalité a ouvert un concours pour pourvoir le poste;

ATTENDU QUE le comité de sélection a retenu la candidature de Renaud Payant-Hébert, détenteur d'une maîtrise en études urbaines et possédant la formation et l'expérience requises pour s'acquitter des responsabilités du poste.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité embauche M. Renaud Payant-Hébert à compter du 3 mars 2020, sous réserve d'une période d'essai de six mois à compter de la date d'embauche;
2. la municipalité accorde à M. Renaud Payant-Hébert une rémunération en fonction de la grille salariale établie pour 35 heures par semaine et la participation au régime d'avantages sociaux offert aux employés permanents.

ADOPTÉE

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (69)

2020-03-69

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller P.E. Guilbault, l'assemblée est levée à 20h10.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Secrétaire-trésorière